

Le **mardi 17 octobre 2017** à 20h30, réunion du Conseil Municipal suivant convocation du 10 octobre 2017 remise ou envoyée aux conseillers municipaux et affichée ce même jour en mairie.

Ordre du jour :

- Compte rendu de la réunion du 11 septembre 2017
- Salle Lancelot - Travaux d'accessibilité et autres - Lancement d'une consultation pour une maîtrise d'oeuvre
- Restauration des charpentes et couvertures de l'église - Diagnostic amiante avant travaux
- Réhabilitation de l'ancien restaurant en logement locatif – Diagnostic amiante et plomb avant travaux
- Organisation du service technique
- Redevance assainissement collectif – Tarif 2018
- Association « Des livres et Vous » - Projet Bouqu'in Bus
- Soutien à la proposition de l'AMRF – Ouragan Irma
- Fougères Agglomération – Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 3 septembre 2017
- Fougères Agglomération – Modification statutaire- Abris voyageurs
- RN 12 – Déviation Fougères/Beaucé/Fleurigné
- Enquête Publique – Centrale Biogaz de l'Aumaillerie : Unité de méthanisation de matières organiques – Avis
- Questions diverses

Etaient présents : M. DESHAYES, PERRIER, TRAVERS, Mme MARTIN, MM. GILBERT, BRYON, LALOE et CARRE, Mme PEU, M. BARON et Mme JEHAN

Absents : - Mme GELOIN ayant donné pouvoir à M. GILBERT
- M. TALIGOT
- M. ROGER

Secrétaire de séance : Mme MARTIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 11 septembre 2017, après lecture, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

SALLE LANCELOT – TRAVAUX D'ACCESSIBILITE ET AUTRES – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UNE MAITRISE D'OEUVRE

La commission « Travaux, entretien et aménagement des bâtiments communaux » va se réunir prochainement pour définir les besoins.

Quand ces éléments seront connus, la question sera remise à l'ordre du jour.

RESTAURATION DES CHARPENTES ET COUVERTURES DE L'EGLISE – DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB AVANT TRAVAUX

Dans le cadre du projet de restauration des charpentes et toitures de l'église, une consultation selon la procédure adaptée a été lancée pour un diagnostic amiante et plomb avant travaux.

Voici les propositions reçues :

- Socotec pour un montant de 240 € H.T. ; 60 € H.T. par analyse si nécessaire. RMQ : le diagnostic plomb avant travaux n'a pas été chiffré car selon la Socotec il n'est pas nécessaire
- Agenda Diagnostics : 300 € H.T. ; entre 50 € H.T. et 85 € H.T. par analyse si nécessaire.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal retient le devis d'Agenda Diagnostics et autorise M. le Maire à le signer.

REHABILITATION DE L'ANCIEN RESTAURANT EN LOGEMENT LOCATIF – DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB AVANT TRAVAUX

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien restaurant en logement locatif, une consultation selon la procédure adaptée a été lancée pour un diagnostic amiante et plomb avant travaux.

Voici les propositions reçues :

- Socotec pour un montant de 420 € H.T. ; 60 € H.T. par analyse si nécessaire
- Agenda Diagnostics : 300 € H.T. ; entre 50 € H.T. et 85 € H.T. par analyse si nécessaire.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal retient le devis d'Agenda Diagnostics et autorise M. le Maire à le signer.

ORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE

L'organisation actuelle est la suivante au niveau du service technique :

- un 15 heures/semaine pour la propreté des locaux, occupé par un agent dont la date de départ prévisible est le 31 janvier 2018
- un temps complet pour la maintenance des bâtiments et l'entretien des espaces verts, occupé par un agent dont la date de départ devrait être le 31 mars 2018 ou le 30 juin 2018.
- un temps complet pour l'entretien des espaces verts

Dans le cadre des départs en retraite, plusieurs scénarios d'organisation du service technique sont proposés :

1^{er} scénario :

- 1 temps complet propreté des locaux, gestion des locations des salles et entretien espaces verts
- 1 temps complet maintenance bâtiments et entretien des espaces verts
- 1 temps complet entretien des espaces verts

2^{ème} scénario :

- 1 temps complet propreté des locaux, gestion des locations des salles et maintenance bâtiments
- 2 temps complet entretien des espaces verts

3^{ème} scénario :

- 1 mi-temps propreté des locaux et gestion des locations des salles
- 1 temps complet maintenance bâtiments et entretien des espaces verts
- 1 temps complet entretien des espaces verts
- Sous-traiter une partie de l'entretien des espaces verts

4^{ème} scénario :

- 1 temps complet propreté des locaux, gestion des locations des salles et maintenance bâtiments
- 1 temps complet entretien des espaces verts
- 1 renfort en entretien des espaces verts pour quelques mois dans l'année

M. le Maire propose le scénario n°3 avec un temps de travail à 21 h/semaine au lieu d'un mi-temps pour la propreté des locaux et la gestion des locations des salles (présence le lundi et le vendredi toute la journée).

Après discussions, le conseil municipal décide d'adopter le scénario n°4. Les démarches vont être effectuées dans ce sens.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TARIF 2018

Le Conseil Municipal adopte, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les tarifs suivants qui correspondent à 1% d'augmentation, à partir du 1^{er} janvier 2018 :

- 1.80 € H.T./m³ d'eau consommée
- une part fixe de 32.26 € H.T.

ASSOCIATION « DES LIVRES ET VOUS » - PROJET BOUQU'IN BUS

Cette question est reportée à une réunion ultérieure car il manque certains éléments.

SOUTIEN A LA PROPOSITION DE L'AMRF – OURAGAN IRMA

M. le Maire expose au conseil municipal la proposition des maires ruraux de France, qui suggère aux communes de venir en aide aux territoires sinistrés par l'ouragan Irma, en faisant un don financier à l'un des trois organismes suivants :

- Fondation de France ;
- Croix Rouge ;
- Secours Populaire.

M. le Maire propose de participer à l'élan de solidarité et d'octroyer une aide financière aux communes sinistrées, en passant par le Secours Populaire.

Par conséquent, le conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve le versement d'une aide financière exceptionnelle aux communes sinistrées par l'ouragan Irma ;
- décide de reverser la somme de 606 € (1€ par habitant) sur le compte de la structure Secours Populaire.

FOUGERES AGGLOMERATION – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DU 13 SEPTEMBRE 2017

Fougères Agglomération a notifié à ses communes membres le rapport voté le 13/09/2017 qui :

- vise l'installation de la CLETC et les élections à la Présidence (M. Alain FORET) et Vice-présidence (M. Gérard BARBEDETTE)
- porte sur les évaluations des transferts de charges suivantes :
 - ✓ le service des transports urbains organisés sur les communes de Fougères, Lécousse et Javené
 - ✓ l'aire d'accueil des gens du voyage de Louvigné-du-Désert

Ces transferts de charge entraînent une diminution de l'attribution de compensation versée par Fougères Agglomération aux communes concernées.

Ce rapport dans sa globalité doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des conseils municipaux prévu à l'art L 5211-5-II du CGCT, prises dans un délai de 3 mois à compter de la présente notification.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce rapport.

FOUGERES AGGLOMERATION – MODIFICATION STATUTAIRE – ABRIS VOYAGEURS

Fougères Agglomération a notifié à ses communes membres la délibération communautaire n°2017.172 du 18/09/2017 relative à la modification statutaire suivante : retrait de la compétence « Aménagement des points d'arrêts et gestion directe des abris voyageurs » relative aux transports en commun qui repose sur une grande proximité de l'entité responsable. Fougères Agglomération est par ailleurs compétente en matière de :

- localisation des points d'arrêt des véhicules de transport public de personnes
- d'information des usagers sur ces points d'arrêt
- d'horaires de circulation des véhicules

Chaque commune est invité à donner son avis dans un délai de 3 mois sur ce retrait de compétence.

M. le Maire propose d'approuver la modification statutaire mentionnée ci-dessus.

Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité (abstention de M. le Maire), n'approuve pas cette modification statutaire car il considère que la compétence doit s'exercer dans sa globalité.

RN 12 – DEVIATION FOUGERES/BEAUCE/FLEURIGNE

Après présentation du dossier concernant le passage de la future déviation de la RN 12 sur notre territoire, malgré la vive opposition de notre population, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander :

- 1) le rétablissement intégral de nos routes communales, sans recours à des carrefours « à plat » qui seraient aussi accidentogènes que la RN 12 actuelle tant décriée lors des différents comités de suivi, à savoir :
 - la mise en place d'un pont sur la VC n°1 au lieu-dit « La Croix Fauvel » accompagné d'un rétablissement de la VC n°2 vers le village des « Touches »
 - le rallongement de l'ouvrage d'art prévu sur le Couesnon de façon à « enjambrer » la VC n°7 ainsi que la voie verte
 - la mise en place d'un rond-point sur la VC n°3 afin de faciliter le trafic vers l'Aumallerie et l'accès de la future RN 12 vers La Selle en Luitré et les communes situées au sud de cette route via la RD 22.
- 2) compte tenu de l'activité agricole très implantée sur le territoire communal et visiblement très impactée par ce projet, la mise en oeuvre dès à présent d'un Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) au Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine sur le volet agricole du projet afin de donner une visibilité aux exploitants agricoles le plus tôt possible
- 3) en concertation avec les futurs riverains de la RN 12, la mise en place de moyens efficaces contre les nuisances sonores que cette route engendrera
- 4) une meilleure harmonisation des relations entre les services de l'Etat et les différents partenaires impactés par ce projet.

Cette délibération sera transmise aux différents organismes concernés.

M. Travers précise que les riverains, plutôt que de former une association, vont se raccrocher à l'association des expropriés qui a été créée dans le cadre du dossier de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne Pays de La Loire. Rencontre avec M. le Sous-Préfet le 18/10/2017.

Réunion du comité de suivi le 16/11/2017.

ENQUETE PUBLIQUE – CENTRALE BIOGAZ DE L'AUMAILLERIE : UNITE DE METHANISATION DE MATIERES ORGANIQUES - AVIS

L'enquête publique a débuté le 20 septembre et se termine le 21 octobre 2017. Le conseil municipal est invité à donner son avis avant le 4 novembre prochain.

M. Travers présente le projet qui consiste à produire du biométhane (gaz vert) dont 22,88 GWh/an (l'équivalent de la consommation annuelle de 1 800 foyers) seront injectés dans le réseau local de distribution de gaz. Ce gaz sera produit à partir de sous-produits organiques du territoire. L'installation, construite rue Georges

Friedman dans la ZI de L'Aumallerie, sera conçue pour traiter 31 000 tonnes de matières organiques (40% de fumier, plus des boues, des graisses, des déchets végétaux et d'autres matières végétales). En plus du gaz, l'usine produira des digestats liquides et solides qui seront épandues chez 21 exploitants agricoles dans un rayon de 10 km autour de l'installation.

Les nuisances possibles :

- Les odeurs : L'Autorité Environnementale a donné son avis assorti de recommandations. Elle estime notamment que « les odeurs sont sans doute le principal point d'incertitude quant à la bonne intégration du projet dans son environnement local ». Au niveau de l'usine, des cuves fermées et des équipements de captage (biofiltre) devraient permettre de diminuer les nuisances olfactives. Cependant, le transport des matières organiques sera générateur d'odeurs.
- Le trafic routier : chaque jour 15 à 37 véhicules lourds alimenteront le site et circuleront sur la RN 12 et le réseau secondaire
- Le risque d'explosion : le biogaz produit n'étant pas stocké sur le site mais injecté en continu dans le réseau, le risque d'explosion serait nul. L'exploitation n'est pas classée Seveso. Les habitations les plus proches ainsi que deux affluents du Couesnon se situent à environ 300 m de la future usine.

Sur proposition de M. le Maire, après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet tout en demandant à la société d'être vigilante sur les risques d'odeurs générés par cette activité et de procéder aux contrôles et autres mesures nécessaires pour les éviter.

QUESTIONS DIVERSES

REUNION DU SIRS LUITRE – LA SELLE EN LUITRE – DOMPIERRE DU CHEMIN

Le SIRS s'est réuni aujourd'hui. M. Gilbert, délégué, informe le conseil municipal que deux arrêts scolaires vont être supprimés sur la commune à « Bellevue » et au « Hameau du Coteau ».

Dans le cadre du transfert de la compétence Transport à Fougères Agglomération, le syndicat devrait être dissous au 1^{er} janvier 2018 et c'est la commune de Luitré, par délégation (convention avec Fougères Agglomération), qui organisera les transports scolaires.

ARRETS SCOLAIRES

M. le Maire informe les élus qu'il a rencontré M. KERGROHEN, responsable des circuits scolaires au Département pour demander un arrêt au lieu-dit « Les Touches ». Il n'y aura pas d'arrêt supplémentaire à cet endroit.

PROJET D'ACHAT DE TERRAIN POUR LA CREATION D'UN DEUXIEME CIMETIERE

M. le Maire informe les élus de l'avancement des discussions avec les différents interlocuteurs concernant ce dossier.

REHABILITATION DE L'ANCIEN RESTAURANT EN LOGEMENT LOCATIF

La commission « Travaux, entretien et aménagement des bâtiments communaux » va se réunir pour étudier le premier plan fourni par le Maître d'œuvre Pascal JAN.

ILLUMINATIONS DE NOEL

Elles seront installées les 6 et 7 décembre 2017 et déposées les 9 et 10 janvier 2018.

REUNION 18/11/17 FOUGERES AGGLOMERATION

Une réunion des conseillers municipaux aura lieu le samedi 18 novembre 2017 à partir de 9 h 30 au Centre Culturel Communautaire Juliette Drouet à Fougères avec pour ordre du jour :

- Point d'étape sur la mise en place de Fougères Agglomération et sur la mise en œuvre des politiques publiques
- Echanges pour un projet d'Agglomération